

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **vingt-et-unième jour de décembre 2009 à 20h00** au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Alain Rivard  
Me Serge Bizier  
Monsieur Fernand Ruel  
Monsieur Laurier Chagnon  
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare, est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

**09-12-393**

**Modification de l'entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la cour municipale commune de Princeville**

ATTENDU QUE le ministère de la Justice est à mettre en place une solution informatique pour éviter la double saisie des données relatives aux constats du Directeur des poursuites criminelles et pénales à la fois au greffe de la cour municipale et au Bureau des infractions et amendes;

ATTENDU QU'il est nécessaire de modifier l'annexe de l'entente avec le ministère de la Justice relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la cour municipale de Princeville;

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver la modification de l'annexe A de ladite entente et d'autoriser le maire et le greffier à signer tout document relatif à cette modification.

ADOPTÉE

**09-12-394**

**Ratification des chèques**

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu de ratifier les chèques fournisseurs suivants :

**Fonds d'administration:**

- |                               |              |
|-------------------------------|--------------|
| - En date du 17 décembre 2009 |              |
| - no 9CH001988 à9CH001992     | 23 324.89 \$ |
| - En date du 14 novembre 2009 |              |
| - no 9CH001891                | annulé       |

ADOPTÉE

09-12-395

**Approbation des comptes**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

**Fonds d'administration :**

- En date du 21 décembre 2009  
- nos 9CH001993 à 9CH002055 430 150.01 \$

- En date du 21 décembre 2009  
- no 9CH002056 242.08 \$

En date du 21 décembre 2009  
- no 9CH001999 annulé

**Fonds d'immobilisation**

- En date du 21 décembre 2009  
- nos 9CH200049 3 901.26 \$

ADOPTÉE

09-12-396

**Règlement no 2009-170 concernant l'imposition pour 2010 des taxes foncières, d'affaires et de compensation**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2009-170 concernant l'imposition pour 2010 des taxes foncières, d'affaires et de compensation.

ADOPTÉE

09-12-397

**Règlement no 2009-171 concernant l'imposition pour 2010 des tarif pour la gestion des matières résiduelles**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2009-171 concernant l'imposition pour 2010 des tarif pour la gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉE

09-12-398

**Règlement no 2009-172 concernant la tarification 2010 pour le service d'aqueduc**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2009-172 concernant la tarification 2010 pour le service d'aqueduc.

ADOPTÉE

09-12-399

**Règlement no 2009-173 concernant la tarification 2010 pour le service d'égouts et d'épuration des eaux usées**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2009-173 concernant la tarification 2010 pour le service d'égouts et d'épuration des eaux usées.

ADOPTÉE

09-12-400

**Taux d'intérêts sur arrérage de taxes**

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu de fixer à **12 %** par année le taux d'intérêts sur les arrérages de taxes pour l'année 2010.

ADOPTÉE

09-12-401

**Renouvellement de l'emprunt temporaire**

ATTENDU le deuxième alinéa de l'article 577 de la Loi sur les cités et villes;

Sur une proposition de la conseiller Me Serge Bizier il est unanimement résolu de contracter un ou des emprunts temporaires, selon le besoin, jusqu'à concurrence de 750 000 \$ à la Caisse Desjardins de l'Érable de Princeville pour le paiement des dépenses d'administration courante pour l'année 2010, selon le taux d'intérêts en vigueur et à être remboursé au fur et à mesure que les revenus du fonds d'administration seront perçus;

Le maire et la trésorière sont autorisés à signer les documents relatifs à cet emprunt.

ADOPTÉE

09-12-402

**Transfert au surplus réservé – Terrains résidentiels**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de transférer les produits de la vente de terrains résidentiels de 2009, moins le montant engagé par la résolution 09-09-272 soit 117 012,90 \$ au surplus réservé à des fins de développement résidentiel de la nouvelle Ville de Princeville;

Également de transférer les produits de la vente de terrains résidentiels de 2009, soit 30 308,00 \$ au surplus réservé à des fins de développement résidentiel de l'ex-Ville de Princeville.

ADOPTÉE

09-12-403

**Remboursement anticipé au fonds de roulement**

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de rembourser à même les fonds généraux de l'année 2009, un montant de 141 767 \$ emprunté au fonds de roulement par les résolutions 08-12-439, 09-01-020, 09-04-096, 09-06-197, 09-10-295.

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le remboursement anticipé tel que décrit ci-dessus.

ADOPTÉE

09-12-404

**Vente d'un terrain résidentiel – 145 rue Lecours**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Gabriel Lapointe et Marjory Guérard ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 247-1-231 (145 Lecours) pour le prix de 15 852.00 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

**09-12-405**

**Vente d'un terrain résidentiel – 195 rue Lecours**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Jonathan Lapointe et Valérie Bernier ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 247-1-237 (195 Lecours) pour le prix de 15 852.00 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

**09-12-406**

**Vente d'un terrain résidentiel – 355 rue Lecours**

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Karl Roberge et Caroline Gouin ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 247-1-195 & 247-5-21 (355 Lecours) pour le prix de 8 011.00 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

**Période de questions**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

**09-12-407**

**Levée de la séance**

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance soit close.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Mario Juare, greffier

\_\_\_\_\_  
Gilles Fortier, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT  
Je soussigné certifie par la présente que les crédits  
budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites  
par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

\_\_\_\_\_  
Louise Bergeron, trésorière